

|  |   |
|--|---|
| <p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE<br/>HAUTE-SAVOIE</b><br/>-----<br/><b>Arrondissement<br/>de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>  | <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT<br/>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE<br/>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 12 Juin 2018</b></p>   |
| <p><b>Nombre de Conseillers :</b><br/><br/>En exercice : 37<br/>Titulaires Présents : 29<br/>Suppléants Présents : 1<br/>Absents : 2<br/>Pouvoirs : 5<br/>Votants : 35<br/>Pour : 35<br/>Contre : 0<br/>Nul : 0<br/>Abstention : 0</p> <p><b>N°CC 118/2018</b></p> | <p>L'an deux mille dix-huit, le <b>douze juin à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 07 Juin 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.<br/>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD.<br/>Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents :</b> Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p> |

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Composition des commissions thématiques intercommunales.**

Vu la délibération n°CC 21/2017 portant création des commissions thématiques intercommunales.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône a créé des commissions thématiques intercommunales dans le but de réunir des élus membres du Conseil communautaire et des élus membres des Conseils municipaux pour analyser les dossiers de manière collégiale en ayant le souci d'une répartition géographique équilibrée.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône n'avait pas officiellement délibéré sur la composition de ces commissions.

Le Président propose les compositions des commissions thématiques intercommunales comme indiqué dans le document annexé.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :**

**VALIDER** les compositions des commissions thématiques intercommunales comme proposé en annexe de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*